



Ordre des
masseurs-kinésithérapeutes



ENQUÊTE RELATIVE À L'EXERCICE MIXTE DE LA KINÉSITHÉRAPIE

2020

OBSERVATOIRE DE LA DÉMOGRAPHIE
DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES
MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES



ENQUÊTE RELATIVE À L'EXERCICE MIXTE DE LA KINÉSITHÉRAPIE 2020



Afin de mieux appréhender les contours, la réalité et les motivations à l'exercice mixte, le conseil national de l'Ordre des masseurs kinésithérapeutes par l'intermédiaire de son observatoire de la démographie a élaboré et réalisé une enquête auprès de l'ensemble des kinésithérapeutes inscrits au tableau. L'exercice mixte est défini ici comme un exercice libéral et salarié, ce dernier étant matérialisé par un bulletin de salaire.

Le questionnaire a été conçu pour identifier la réalité de l'exercice mixte, les motivations des professionnels pour pratiquer selon ce mode d'exercice et les freins identifiés à son développement.

Sommaire

Méthode

Description
du questionnaire
PAGE 6

Résultats et discussion

Type et fréquence
de l'exercice mixte
selon la catégorie
d'appartenance
du professionnel
PAGE 8

Satisfaction liée
à l'exercice mixte
PAGE 9

Les freins
à l'exercice mixte
PAGE 10

Les motivations
à l'exercice mixte
PAGE 11

Conclusion

PAGE 13

Table des illustrations

FIGURES

FIGURE 1

Synthèse de la catégorisation
des professionnels dans
les différents groupes

PAGE 6

FIGURE 2

Répartition des classes d'âge
des professionnels en exercice
mixte dans notre échantillon et
dans le tableau de l'Ordre

PAGE 7

FIGURE 3

Proportion d'activité salariée
déclarée par les professionnels
libéraux en exercice mixte.

PAGE 8

FIGURE 4

Pourcentage d'activité salariée
réel et perçu comme idéal par les
professionnels libéraux en exercice
mixte insatisfaits de la répartition
de leurs deux modes d'exercice.

PAGE 9

FIGURE 5

Freins perçus au développement
de l'exercice mixte par les
professionnels : en exercice mixte,
souhaitant un exercice mixte
et sans souhait d'exercice mixte

PAGE 10

FIGURE 6

Motivations pour une activité
salarisée chez les praticiens libéraux
en exercice mixte ou souhaitant
exercer de manière mixte

PAGE 11

FIGURE 7

Motivations pour une activité
libérale chez les praticiens salariés
en exercice mixte ou souhaitant
exercer de manière mixte

PAGE 12

Méthode

Le questionnaire sous format numérique (LimeSurvey® version 4.1.13) a été envoyé à l'ensemble des kinésithérapeutes, par l'intermédiaire d'une newsletter électronique spécifique, le 21 octobre 2020. Une seconde newsletter spécifique à visée de rappel a été adressée le 9 novembre 2020. Le questionnaire a été clos le 20 novembre 2020 (soit 30 jours plus tard).

Description du questionnaire *(voir annexe 1)*

La première partie du questionnaire visait à recueillir les informations générales sur le répondant (catégorie d'âge, sexe, collègue d'inscription à l'Ordre : libéral ou salarié).

La seconde partie a été conçue à partir d'une arborescence permettant dans un premier temps de distinguer les personnes en exercice mixte, celles souhaitant l'être et celles ne le souhaitant pas. Ces trois catégories étant également définies par leur collègue d'inscription au tableau (libéral ou salarié), il en résulte 6 catégories distinctes.

Dans un deuxième temps, les motivations des professionnels exerçant ou souhaitant exercer de manière « mixte » ont été explorées et les freins perçus au développement de l'exercice mixte ont été recueillis pour l'ensemble des répondants, qu'ils aient ou non et qu'ils souhaitent ou non un exercice mixte.

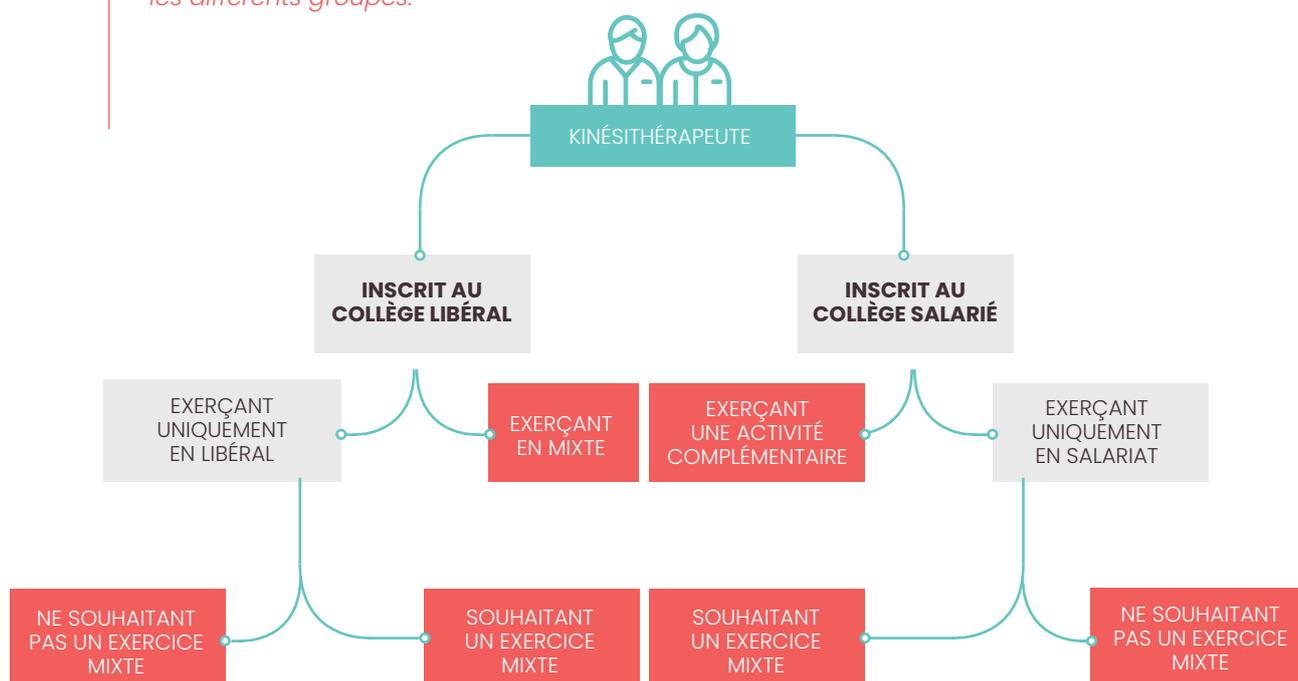
Les données recueillies pour les professionnels ayant un exercice mixte ont permis de déterminer :

- la répartition de leur exercice salarié/libéral
- la satisfaction liée à cette répartition
- les types d'activités réalisées dans chacun des modes d'exercice.
- l'influence d'un mode d'exercice sur l'autre
- les motivations pour l'exercice mixte
- les freins identifiés pour l'exercice mixte.

Pour les personnes n'ayant pas d'exercice mixte et ne souhaitant pas évoluer vers ce mode d'exercice, seuls les freins perçus pour le développement de ce dernier ont été explorés.

Figure 1

Synthèse de la catégorisation des professionnels dans les différents groupes.



Résultats et discussion

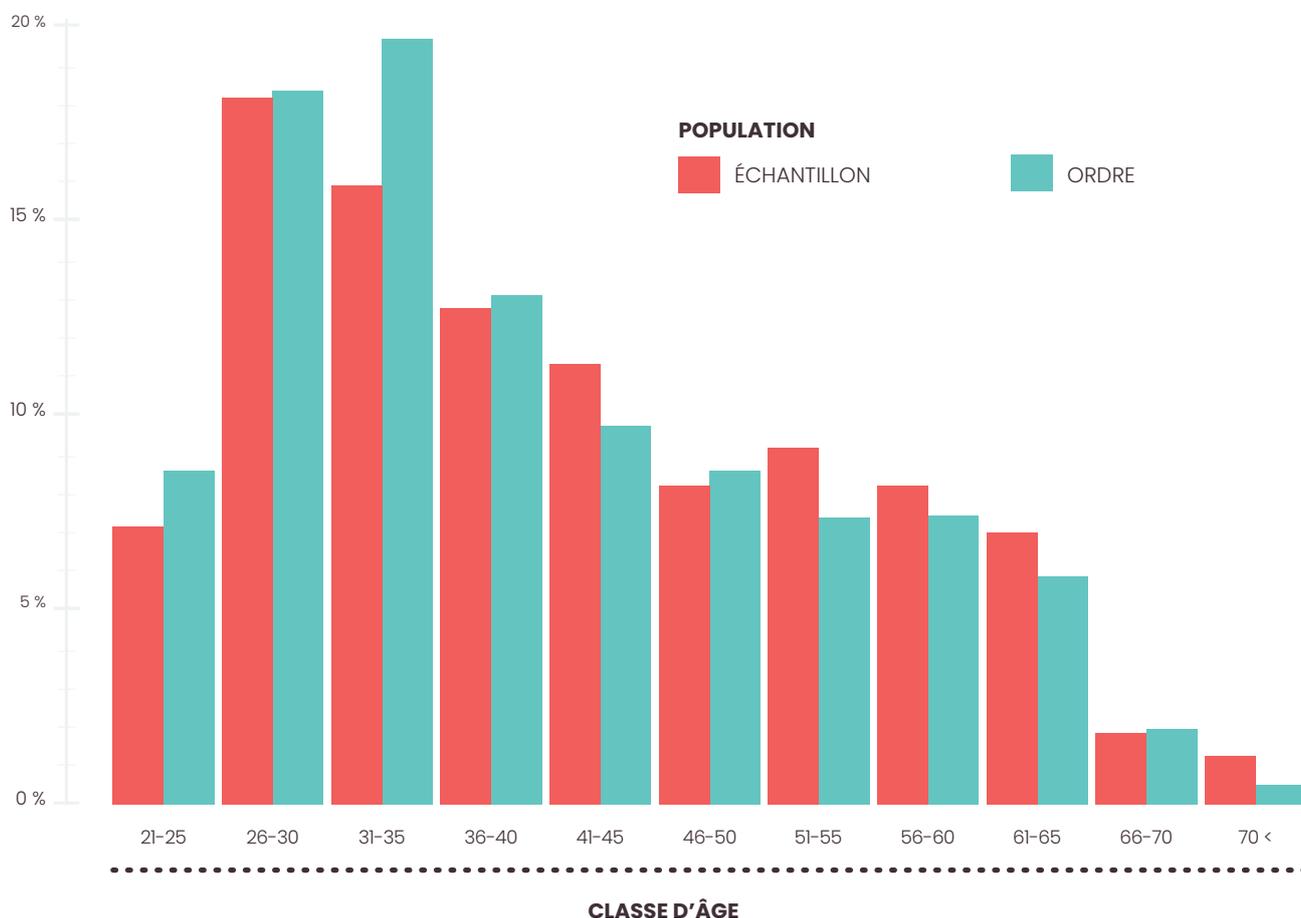
Au total, 77 029 kinésithérapeutes ont reçu la newsletter les informant de la mise en place de l'enquête. Parmi eux, 11 992 ont répondu à l'intégralité du questionnaire, soit 15,6 % de la population.

En terme de sexe, de classe d'âge et de type d'exercice, l'échantillon est représentatif de la population des kinésithérapeutes inscrits au tableau (Figure 2). Seul un écart supérieur à 3 % apparaît chez les 31-35 ans, sous-représentés dans l'échantillon, par rapport à la population enregistrée en exercice mixte auprès du tableau de l'Ordre.

Figure 2

Répartition des classes d'âge des professionnels en exercice mixte dans notre échantillon et dans le tableau de l'Ordre

PROPORTION



Sur les 11 992 répondants, 1180 se déclarent en exercice mixte, soit 9,8 % de notre échantillon. La proportion issue des déclarations d'exercice mixte inscrites au tableau de l'Ordre (2 071 sur 90 315), soit 2,3%, est très inférieure. Plusieurs éléments peuvent expliquer cet écart. Premièrement une sous-déclaration d'exercice mixte à l'Ordre. Deuxièmement, une sur-représentation des professionnels en exercice mixte parmi les répondants à notre enquête, en particulier compte tenu de son objet. Nous pouvons poser l'hypothèse d'une probable intrication des deux phénomènes laissant entrevoir un taux d'exercice mixte de 5 à 7 %.

Nos résultats montrent que 3 528 professionnels, soit 29,4 % de notre échantillon, déclarent souhaiter avoir un exercice mixte. Si ce taux n'est qu'une projection d'un mode d'exercice sans éléments concrets permettant d'en apprécier la réalité, l'ampleur laisse présager une augmentation de ce type d'exercice dans l'avenir.

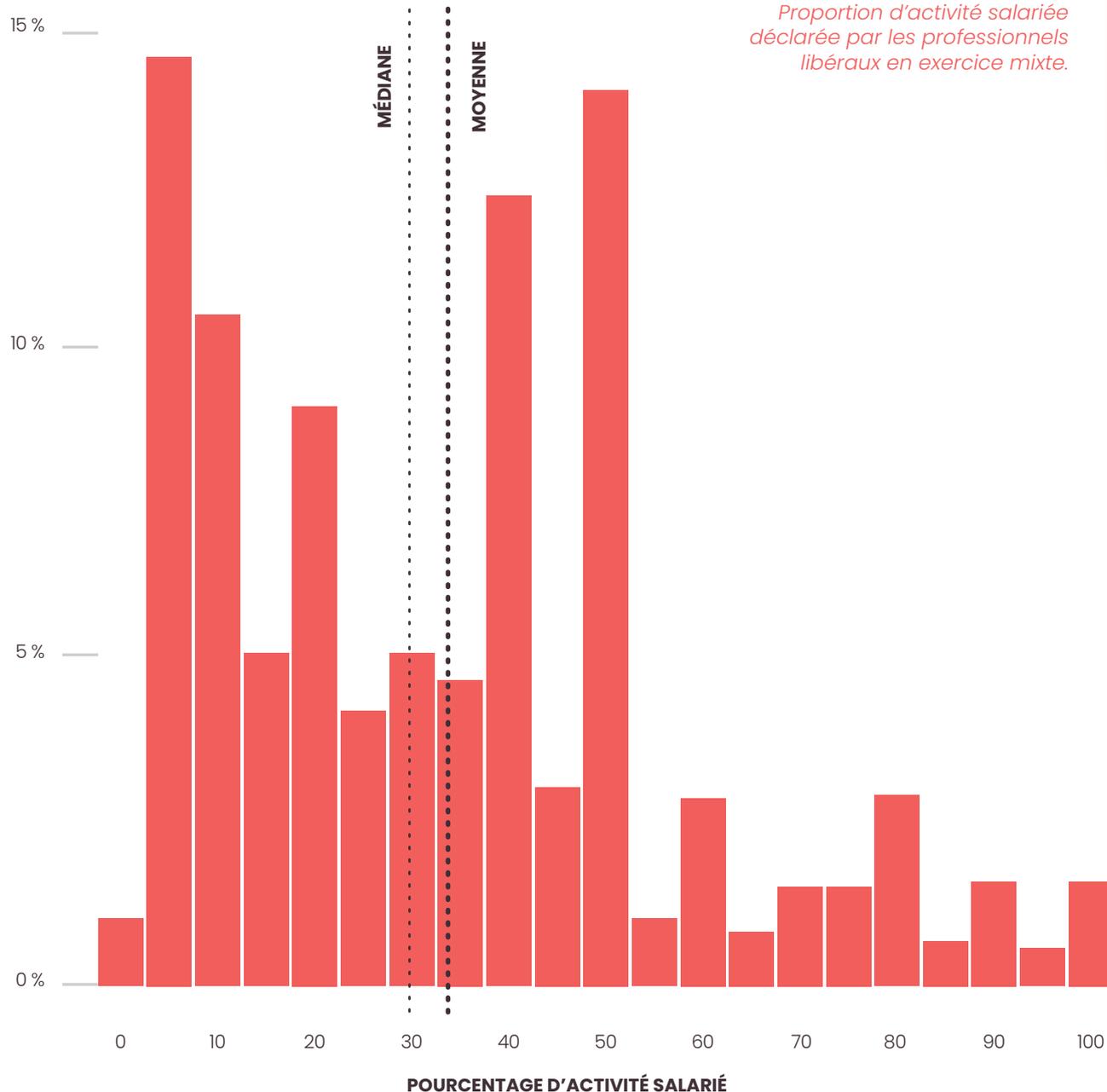
Enfin, 7 284 répondants déclarent ne pas souhaiter changer leur mode d'exercice pour évoluer vers un exercice mixte (60,7 %).

Type et fréquence de l'exercice mixte selon la catégorie d'appartenance du professionnel :

Chez les 1 041 libéraux exerçant en « mixte », la médiane de quotité de temps consacré à l'exercice salarié est de 30 % et la moyenne de 33 %. Comme observé sur l'histogramme (Figure 3), il s'agit en fait d'une représentation bimodale. Il se dessine donc deux types majoritaires d'exercice mixte : le premier avec une activité salariée accessoire aux environ de 10 % de temps de travail, et le second proche du « mi-temps ».

Il apparaît que l'exercice mixte est plus fréquent chez les moins de 40 ans (et surtout chez les femmes). De façon similaire, les libéraux souhaitant un exercice mixte, sont plus fréquemment des femmes de moins de 40 ans. Nous pouvons donc poser l'hypothèse que la fréquence de l'exercice mixte pourrait augmenter avec la montée en nombre des nouvelles générations et la féminisation de la profession.

PROPORTION

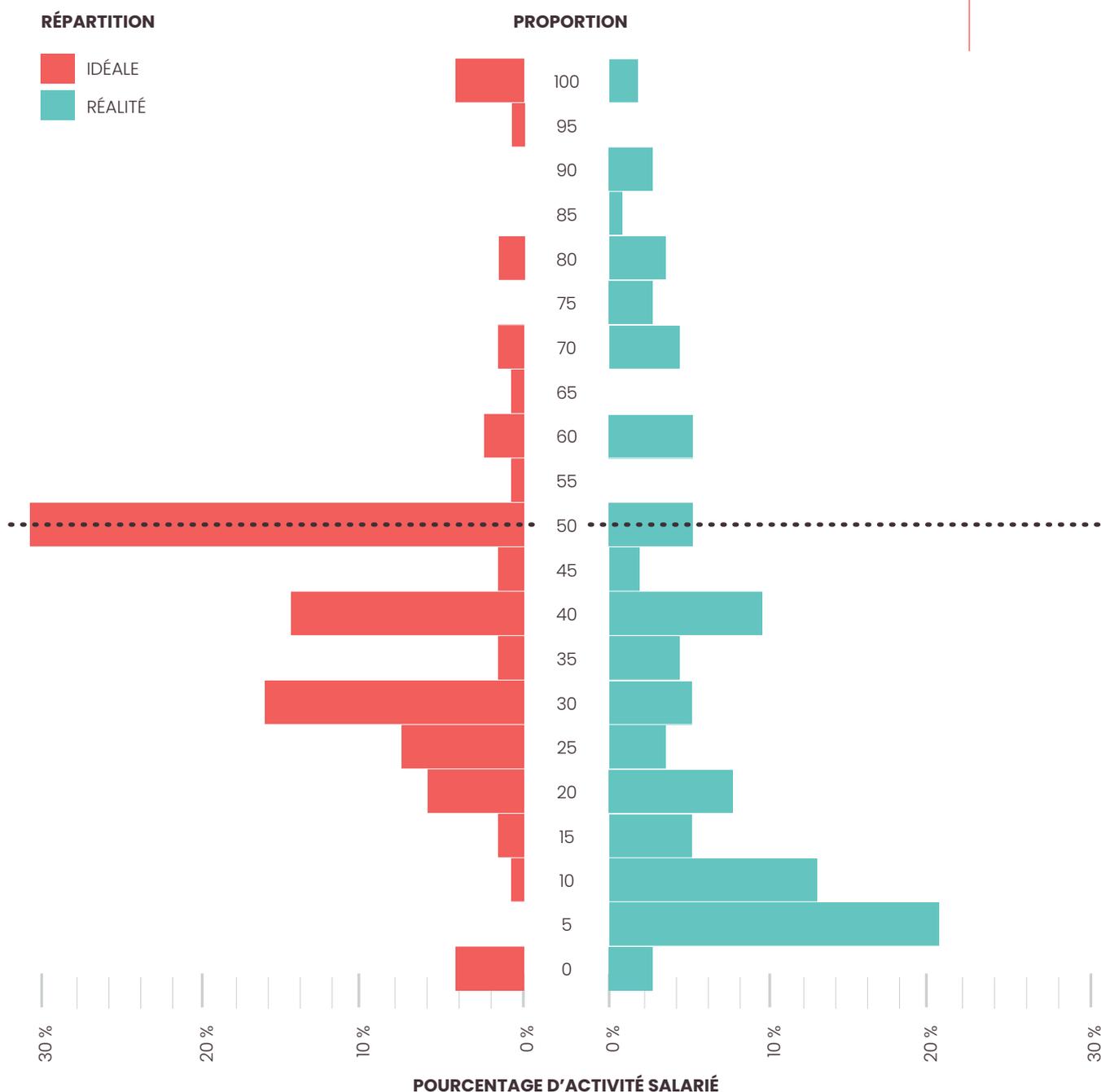


Satisfaction liée à l'exercice mixte

Parmi les libéraux qui déclarent une activité mixte, 926 des 1 041 sont satisfaits (90 %) et 115 (10 %) ne le sont pas. Ces insatisfaits se retrouvent chez les personnes ayant un pourcentage d'exercice salarié le plus bas (inférieur ou égal à 30 %). L'idéal de proportion d'exercice mixte semblerait donc être aux environs du 50-50 pour la plus grande part des répondants (Figure 4).

Figure 4

Pourcentage d'activité salariée réel et perçu comme idéal par les professionnels libéraux en exercice mixte insatisfaits de la répartition de leurs deux modes d'exercice.



Les freins à l'exercice mixte

Le « *montant plancher des cotisations sociales* » est un frein très important identifié par toutes les catégories.

Les « *difficultés organisationnelles* » sont un frein perçu par tous (mais à un niveau différent selon les catégories, les personnes déjà en exercice mixte le relevant moins).

Les principaux freins perçus sont communs aux salariés et aux libéraux, mais différents entre les sujets « *souhaitant* » ou « *exerçant* » réellement une activité mixte. Ce sont des éléments très matériels qui freinent l'exercice mixte.

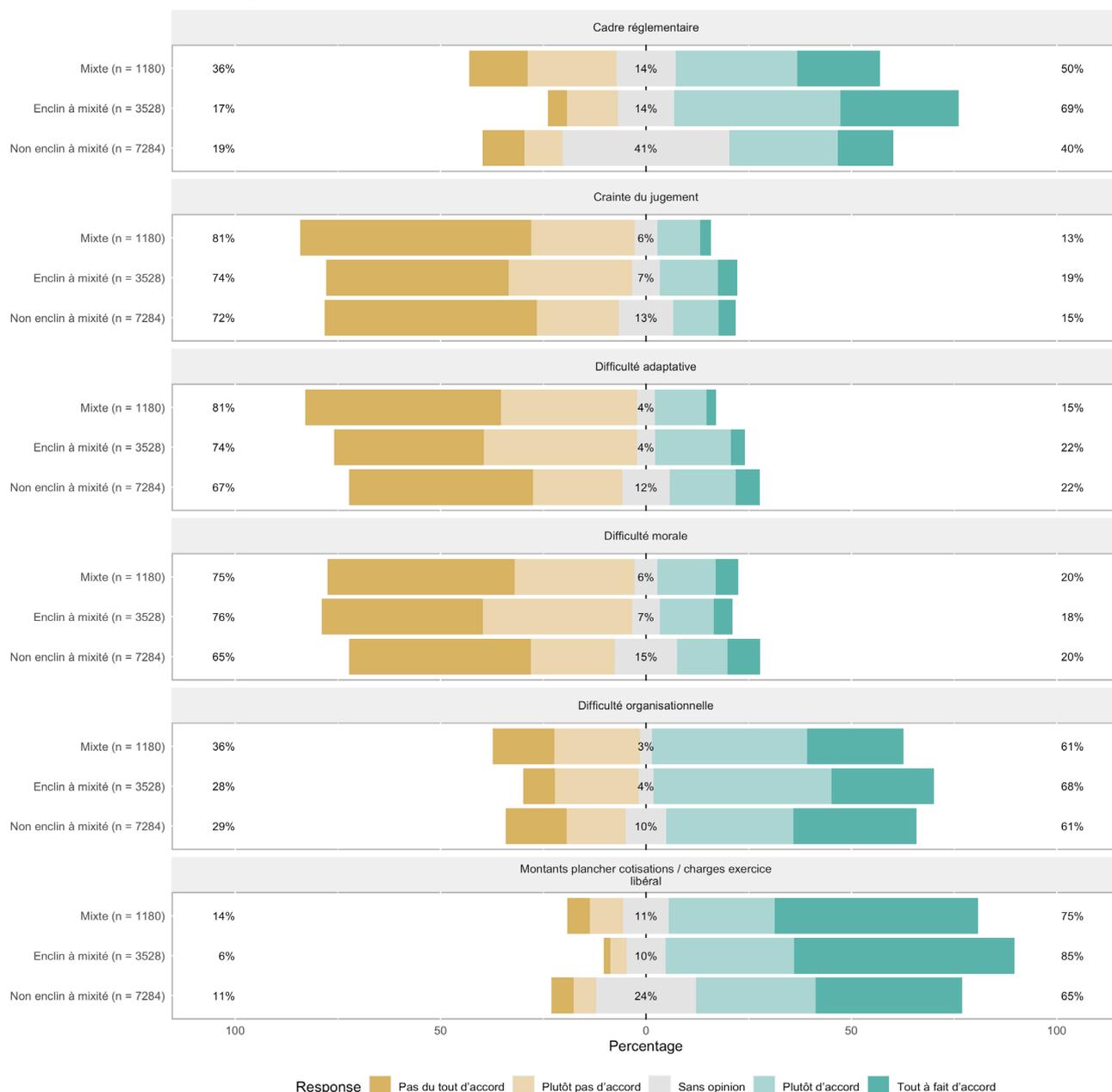
Le « *cadre réglementaire* » est plus souvent perçu comme un frein chez les répondants « *souhaitant un exercice mixte* » que chez ceux « *sans exercice mixte et ne le souhaitant pas* » ou déjà « *en exercice mixte* ».

Finalement, le « *montant plancher des cotisations sociales* » est le frein fort identifié unanimement par toutes les catégories.

Figure 5

Freins perçus au développement de l'exercice mixte par les professionnels : en exercice mixte, souhaitant un exercice mixte et sans souhait d'exercice mixte

Freins à l'exercice mixte



Les motivations à l'exercice mixte

Les 3 motivations principales des salariés pour un exercice mixte sont : « de diversifier l'activité », « d'échapper à la routine » et « d'être stimulé intellectuellement »

Ces éléments sont communs avec les libéraux qui évoquent en plus comme éléments de motivation les items : « projet collectif », « travail d'équipe » et à un degré moindre « sécurisation des revenus » et « plateau technique ».

Les items « échapper à la routine », « participer à un projet collectif », « travailler en équipe » sont significa-

tivement plus cités par les professionnels ayant déjà un exercice mixte que ceux le souhaitant. (statistiquement significatif).

A contrario, les « motivations fiscales », « l'organisation de la vie professionnelle par rapport à la vie personnelle », le « plateau technique », la « protection sociale », la « sécurisation des revenus » et les « valeurs du salariat » sont plus souvent cités chez les professionnels n'ayant pas d'exercice mixte mais le souhaitant. On perçoit donc une forme d'idéalisation de l'exercice mixte chez les kinésithérapeutes ne le pratiquant pas.

Figure 6

Motivations pour une activité salariée chez les praticiens libéraux en exercice mixte ou souhaitant exercer de manière mixte

Motivations de l'activité salariée chez le praticien libéral

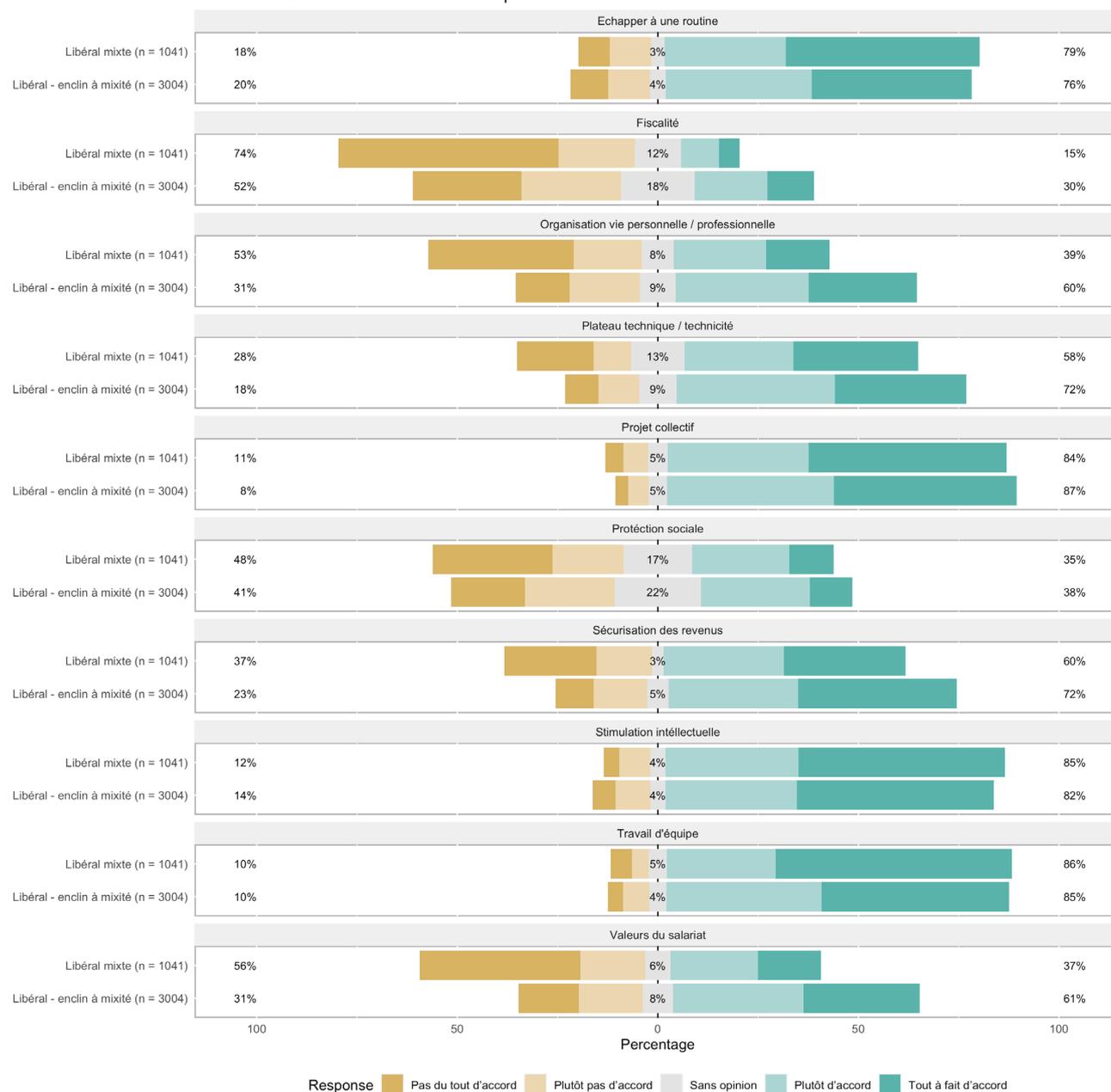
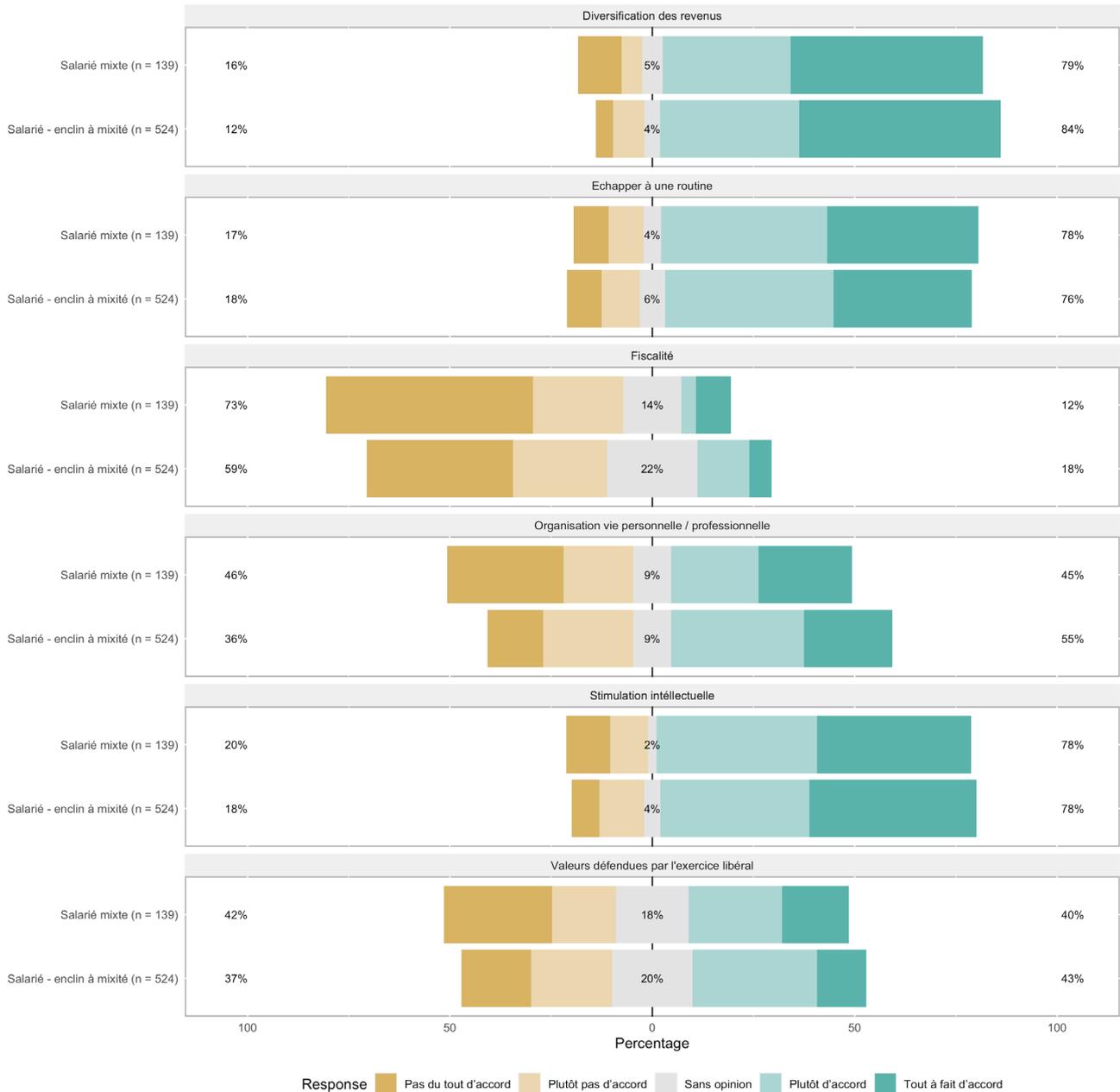


Figure 7

Motivations pour une activité libérale chez les praticiens salariés en exercice mixte ou souhaitant exercer de manière mixte

Motivations de l'activité libérale chez le praticien salarié



Conclusion

L'enquête montre qu'il existe probablement plus de kinésithérapeutes exerçant à titre mixte que les données fournies par le tableau. Le défaut de mention de l'activité mixte au Conseil départemental de l'Ordre à l'occasion d'un exercice salarié ponctuel (dispensation de cours, par exemple) est peut-être l'explication. En outre, l'enquête met en évidence un souhait d'exercice salarié en plus de l'activité libérale pour un quart des professionnels avec un partage de temps proche de 40-50 %. Les plus jeunes et les femmes dont le poids démographique augmente semblent particulièrement attirés par ce mode d'exercice. La tendance devrait donc s'accélérer.

Les motivations principales sont : le travail en équipe, le projet collectif, la stimulation intellectuelle et la diversification des activités. Elles constituent un facteur de richesse pour les individus, pour la profession et pour le système de santé.

Cependant, les freins que constituent le cadre réglementaire et le plancher des cotisations sociales sont importants. Il conviendrait de les lever afin d'offrir des perspectives pour les individus mais également des possibilités de recrutements pour les institutions, notamment celles en déficit de kinésithérapeutes.

ENQUÊTE RELATIVE À L'EXERCICE MIXTE
DE LA KINÉSITHÉRAPIE 2020

Agnès GUILLAUME
présidente de l'observatoire
de la démographie
du Conseil national de l'Ordre
Dominique BOURGEOIS-DEVAUD,
Jean François DUMAS,
Gilles MARCHIANO,
Camille PETIT,
Nicolas PINSULT,
Aude QUESNOT,
Jacques VAILLANT,
Brigitte VINCENT.

REMERCIEMENTS À :

A tous les services du Conseil national
de l'Ordre pour leur aide précieuse
lors de l'élaboration de ce document.





L'Ordre au service des patients

Votre Conseil départemental
est votre interlocuteur privilégié

N'hésitez pas à le contacter

Trouvez votre CDO et ses coordonnées sur
le site de l'Ordre : www.ordremk.fr

Suivez-nous sur

 [@cnomk](https://twitter.com/cnomk)

 www.facebook.com/cnomk

Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes

91 bis rue du Cherche-Midi - 75006 Paris
Standard : 01 46 22 32 97 - Fax : 01 46 22 08 24
cno@ordremk.fr - www.ordremk.fr

